

Vinaigre extérieur et jardin



Propriétés :

Le vinaigre s'avère être très utile et efficace dans de nombreuses applications à la maison comme au jardin :

- Nettoie et détartre les vitres de serres, les jeux de plein air, les pots de fleurs, le mobilier de jardin
- Elimine les salissures tenaces, graisses, taches alimentaires, souillures atmosphériques

Concentré à 9,5°, le vinaigre est également approuvé comme substance de base* phytopharmaceutique. Il peut ainsi être utilisé dans le jardin en respectant les conditions spécifiques précisées dans le rapport d'examen** pour les usages détaillés en partie « mode d'emploi ».

Vinaigre d'alcool 9,5% d'acidité issu exclusivement du procédé biologique de la double fermentation alcoolique et acétique de liquide d'origine agricole conformément au décret n°88-1207 et à la norme NF EN 13188.

Caractéristiques physico-chimiques :

- Aspect : liquide limpide
- Couleur : incolore
- Pourcentage d'acidité : 9,5%
- Odeur : caractéristique
- Densité relative (20°C) : 1,014 +/- 0,010
- pH (20°C) : 2,50 +/- 0,50

CODE	GENCOD	Conditionnement	Palettisation
E44051806	3183940211525	6X500mL	156 cartons
E44050503	3183940511137	3X5L	48 cartons
E44052001	3183941211142	1X20L	28 unités

Mode d'emploi :

Utilisable en jardin pour les usages ci-après :

Ne pas dépasser la dose d'emploi.

Respecter les dispositions générales et spécifiques du rapport d'examen**.

Lire l'étiquette avant utilisation.

Usages	Action	Dose	Mode d'emploi	Recommandations particulières
Désinfection des outils mécaniques coupants (séateurs, cisailles...)	Bactéricide	4g/kg* (exprimé en acide acétique) soit 42ml de vinaigre 9.5° dans 1L d'eau <i>*(exprimé en acide acétique)</i>	Appliquer la solution diluée sur les outils avant chaque utilisation	Attendre 30 secondes après nettoyage avant une nouvelle utilisation
Traitement des semences des cultures potagères	Fongicide	25-50g/kg* soit 237.5 à 475 ml de vinaigre 9.5° dans 1L d'eau <i>*(exprimé en acide acétique)</i>	Juste avant plantation les graines sont temporairement trempées dans la solution	
Elimination des mauvaises herbes dans les cultures des plantes aromatiques et médicinales et plantes à parfum.	Herbicide non sélectif de contact.	Utiliser pur	Vaporiser sur les mauvaises herbes au stade jeunes pousses	Le traitement doit être retardé de 24 / 48h ou plus après la pluie. Utilisation en zone ensoleillé accélère l'efficacité. Attention peut tuer les jeunes plantes.

Pour nettoyer et détartrer les surfaces :

Pulvériser sur la surface à nettoyer. Laisser agir quelques instants, puis frotter avec une éponge.

Essuyer ou rincer à l'eau. Pour les surfaces en contact avec des denrées alimentaires et les objets pouvant être mis à la bouche, rincer à l'eau potable.

Renouveler l'opération si nécessaire.

Dans tous les cas, faire un essai préalable pour vérifier la compatibilité avec le support.

***Approbation de la substance de base : Règlement (UE) n°2019-149 modifiant les règlements d'exécution (UE) 2015/1108 et (UE) no 540/2011 conformément au règlement (CE) n°1107/2009.**

**** Selon rapport d'examen de l'EFSA : SANCO/12896/2014-rev.3 du 13/12/2018 annexe I et II.**

Précautions d'emploi / Informations réglementaires :


Tenir hors de portée des enfants.

Respectez scrupuleusement les précautions d'emploi et les conseils de prudence indiqués sur l'étiquette et/ou la Fiche de Données de sécurité du produit.

Fiche de données de sécurité disponible sur le site www.quickfds.com : identifiez-vous, saisissez ARDEA en tant que Fournisseur (pas de mot de passe), validez puis entrez le nom du produit ou son code-barres.

Consultez également notre site www.ardeagroupe.com

Ne pas rejeter les résidus à l'égout ou dans le milieu naturel. Ne pas réutiliser l'emballage vide.

 **Important:** le contenu de cette documentation résulte de notre expérience du produit. Il ne peut engager notre responsabilité quant à son utilisation à chaque cas particulier. Il est en outre indispensable de procéder à des essais préalables.

 Ces informations sont rédigées au mieux de nos connaissances, à la date de révision indiquée sur le document.